

Séance du 11 septembre 2020

L'an 2020 et le 11 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, RAGAZZOLI Karine à Mme MONCUIT Jeannine

Absent(s) : M. ROSET José

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 07/09/2020

Date d'affichage : 07/09/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture d'Epervay
le : 16/09/2020

et publication ou notification
du : 16/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Désignation des représentants aux Commissions permanentes CAECPC - 2020_D0053
- Concession cave urne - durée et montant - 2020_D0054
- Commissions d'appel d'offres - Annule et remplace délibération 2020_D0032 - 2020_D0055
- Location Petite salle (danse, step) - 2020_D0056
- Remboursement de la caution (appartement communal) - 2020_D0057

- Délibération budgétaire modificative - Annulation de titre TAM - 2020_D0058

- Vote Compte Administratif 2019 - Annule et remplace la délibération 2020_D0042 - 2020_D0059

- Affectation des résultats 2019 sur le BP 2020 en M14 - Annule et remplace délibération 2020_D0051 - 2020_D0060

- Projet éolien Pierre-Morains - 2020_D0062

- Projet éolien Chaintrix-Bierges - 2020_D0063

- Bail de location à titre gracieux (loyer) - Association les Amis du Mont-Aimé - 2020_D0064

- Délibération budgétaire modificative BP 2020 - 2020_D0066

Désignation des représentants aux Commissions permanentes CAECPC - réf : 2020_D0053

La création de commissions permanentes a été approuvée à l'unanimité par le conseil communautaire qui s'est réuni le 9 juillet 2020. En effet, afin de permettre l'étude des différents dossiers soumis au conseil communautaire, 8 commissions sont créées, à savoir :

- Cadre de vie, Urbanisme, Habitat, Vie sociale,
- Développement économique et touristique
- Politique des déchets et de l'économie circulaire
- Politique de l'eau et de l'assainissement
- Transport et mobilité, voirie
- Millesium, politique événementielle, communication et numérique
- Espaces aquatiques
- Affaires scolaires et périscolaires

Selon le règlement intérieur en vigueur, y sont éligibles les élus communautaires et les conseillers municipaux des communes membres.

Elles sont composées d'un représentant et d'un suppléant pour les communes membres disposant d'un élu au conseil communautaire.

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Après présentation de celles-ci, les représentants et suppléants sont les suivants

	TITULAIRE	SUPPLEANT
CADRE DE VIE, URBANISME, HABITAT, VIE SOCIALE	MONCUIT JEANNINE	VALLOIS JEAN-FRANCOIS
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	GIRAULT GWENNAEL	VAUTRELLE EVA
POLITIQUE DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE	BEAUJET JULIEN	DOURY KEVIN
POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	LHEUREUX PATRICK	GILLAIN ERIC
TRANSPORT ET MOBILITE, VOIRIE	CHAMPOIN ROBIN	RAGAZZOLI KARINE
MILLESIM, POLITIQUE, EVENEMENTIELLE, COMMUNICATION / NUMERIQUE	VAUTRELLE EVA	VALLOIS ANNE-SOPHIE
ESPACE AQUATIQUES	LHEUREUX PATRICK	COUTANT SOPHIE
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	RAGAZZOLI KARINE	LAYAT CLOE

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le tableau de désignation des représentants et suppléants des commissions permanentes du Conseil communautaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Concession caverne - durée et montant - réf : 2020_D0054

Madame le maire rappelle les montants et les durées actuellement appliquées concernant les concessions de cimetière ainsi que le columbarium.

Il est proposé au Conseil municipal de décider des montants et durées pour des concessions caverne. Après échange, elles pourront être proposées aux conditions suivantes :

- durée : 50 ans
- montant : 245 euros

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents proposant comme indiqué les durées et montants définis.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Commissions d'appel d'offres - Annule et remplace délibération 2020_D0032 - réf : 2020_D0055

La Commission d'appel d'offres est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marchés publics où elle intervient.

Elle doit être composée du Maire ou son représentant, de 3 conseillers titulaires et 3 conseillers suppléants.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

MEMBRES TITULAIRE	MEMBRES SUPPLEANT
1 Mme RAGAZZOLI Karine	1) Mme MONCUIT Jeannine
2) Mr GIRAULT Gwennaël	2) Mr VALLOIS Jean-François
3) Mme VALLOIS Anne-Sophie	3) Mr ROSET José

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité. A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Location Petite salle (danse, step)
- réf : 2020_D0056**

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande qui émane de Madame Anne-Laure BRANELLEC, professeur de danse et step auprès de Familles Rurales de Vertus et qui souhaiterait pouvoir occuper la Petite Salle de Bergères-les-Vertus afin d'y dispenser ses cours (danse et/ou step) selon l'organisation de son planning le Lundi sur la plage horaire de 17 heures à 21 heures.

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et il accorde à Madame Anne-Laure BRANELLEC et l'association Familles Rurales de Vertus la location à titre gracieux de la Petite salle durant 1 an.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Remboursement de la caution (appartement communal)

réf : 2020_D0057

Madame le Maire indique que le locataire de l'appartement communal sis 3 Place de la mairie ayant rendu son logement, et l'état des lieux de sortie étant satisfaisant, la caution du montant de 450 euros doit être reversée au locataire Monsieur Gérald GENOT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à effectuer le remboursement de la caution.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération budgétaire modificative - Annulation de titre TAM - réf : 2020_D0058

Madame le Maire indique au Conseil que l'ouverture d'un crédit serait nécessaire afin de régulariser l'annulation d'un titre de Taxe d'aménagement. Il était rattaché à une demande de permis de construire de 2017 qui a fait l'objet d'un retrait en 2018. Celui-ci s'élève à 485,00 euros.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
C/ 10226 –Taxe d'aménagement		485.00 €
C/ 1641 – Emprunts en euros	485.00 €	
Total Investissement	485.00 €	485.00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder à l'annulation du titre de Taxe d'aménagement qui est concerné.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote Compte Administratif 2019 - Annule et remplace la délibération 2020_D0042 - réf : 2020_D0059

Madame le Maire Eva VAUTRELLE est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote. Elle n'exerce pas le pouvoir reçu de Cloé LAYAT.

Une autorisation de dépenses budgétaires d'investissement avait donné lieu à la délibération 2020_D0014 lors du Conseil du 13 février 2020, afin de faire face à des dépenses d'investissement dont le règlement devait intervenir rapidement, soit avant l'adoption du BP 2020, pour un montant total de 13 065 euros.

Ce montant, inscrit avant l'adoption du budget a été ensuite assimilé à tort aux montants des Reste à Réaliser 2019.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de modifier les montants comme suit :

- Reste à réaliser au 31/12/2019 :
37 720 au lieu de - 50 785 euros

- Résultat section Investissement au 31/12/2019 :
242 552.30 euros au lieu de - 255 617.30 euros

- Résultat cumulés 2019 avec les RAR :
368 115.53 euros au lieu de 355 050.53 euros

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeannine MONCUIT, 3ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	323 833.36 €	507 104.12 €	+ 183 270.76 €
	Résultats antérieurs reportés BP 2019		427 397.07 €	+ 427 397.07 €
	Résultat à affecter	323 833.36 €	934 501.19 €	+ 610 667.83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	845 749.30 €	710 871.83 €	- 134 877.47 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	112 023.83 €	/	- 112 023.83 €
	Solde global d'exécution	957 773.13 €	710 871.83 €	- 246 901.30 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	37 720.00 €	42 069.00 €	4 349.00 €
Résultat au 31/12/2019 avec les RAR	Investissement	995 493.13 €	752 940.83 €	- 242 552.30 €
Résultats cumulés 2019		1 281 606.49 €	1 645 373.02 €	+ 363 766.53 €
Résultat cumul 2019 2 sections avec les RAR		1 319 326.49 €	1 687 442.02 €	+ 368 115.53 €

Les comptes rendus de séance

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M49		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	29 208.09 €	109 971.20 €	+ 80 763.11 €
	Opérations d'ordre	68 586.00 €	44 438.68 €	- 24 147.32 €
	Resultats antérieurs reportés BP 2019	/	/	/
	Résultat à affecter	97 794.09 €	154 409.88 €	+ 56 615.79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	116 346.64 €	101 968.21 €	- 14 378.43 €
	Opérations d'ordre	44 438.68 €	68 586.00 €	+ 24 147.32 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	72 681.08 €	/	- 72 681.08 €
	Solde global d'exécution	233 466.40 €	170 554.21 €	- 62 912.19 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	/	/	/
Résultats cumulés 2019		331 260.49 €	324 964.09 €	- 6 296.40 €

1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Affectation des résultats 2019 sur le BP 2020 en M14 - Annule et remplace délibération 2020_D0051 - réf : 2020_D0060

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

BUDGET M14 / Exercice 2020

Après avoir approuvé précédemment l'excédent de la section de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 610 667.83 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 246 901.30 €
- un solde de reste à réaliser en dépenses, au 31/12/2019, modification approuvée dans cette même séance, de + 4 349.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),

M49

Pour rappel, le transfert de la compétence Assainissement a été effectué en date du 01.01.2020 à la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

Par conséquent, le budget Assainissement M49 a été dissous selon une Délibération du 17 février 2020.

Le résultat de - 6 296.40 € sera donc reporté sur le budget primitif M14 (en déduction du R002).

Décide, sur proposition du Conseil Municipal, et après un vote à l'unanimité, de modifier les affectations au budget M14 de l'exercice 2020 le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	610 667.83 €
Affectation obligatoire c/1068	242 552.30 €
Solde disponible affecté comme suit Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	368 115.53 €
Résultat négatif suite CA M49 2019	- 6 296.40 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération budgétaire modificative BP 2020 réf : 2020_D0066

Suite aux modifications apportées au CA 2019 en ce qui concerne les autorisations de dépenses d'investissement assimilées à tort avec les Restes à Réaliser 2019, il est proposé de modifier les résultats reportés aux lignes suivantes du budget Commune – M14 par délibération du Conseil municipal du 18 juin 2020 par les montants suivants :

Section de fonctionnement :

- R002, résultat de fonctionnement : 361 818 euros
- C/ 752 : 29 650.00 euros
- C/ 615231 : 27 935 euros
- 023 : 496 824 euros

Section d'investissement :

- RAR 2019 : 37 720 euros
- C/ 2031 : 2 358 euros
- C/ 2041512 : 10 691 euros
- C/ 272 : 16 euros

Ces 3 montants (10 691 + 2 358 + 16) équivalent à 13 065 euros, soit la somme à déduire des RAR 2019 pour être enregistrée en dépenses d'investissement

- 1068 : 242 553 euros
- 021 : 496 824 euros

La modification de ces montants permet de conserver l'équilibre : les sections de Fonctionnement et d'Investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes, au budget précédemment voté.

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Projet éolien Pierre-Morains - réf : 2020_D0062

Un projet éolien, a lieu actuellement sur la commune de Pierre-Morains, dont l'enquête publique a lieu du 17 août au 17 septembre 2020.

La Commune de Bergères-les-Vertus étant située dans le rayon d'enquête publique de 6 km autour du site, il est demandé au Conseil municipal de délibérer afin de faire part de son avis sur le projet.

Un échange prend place entre les membres du Conseil, la majorité des membres désapprouve la proximité du projet dans un paysage à l'identité viticole très marquée, la pollution visuelle du point de vue offert depuis le site du Mont-Aimé, les nuisances sur la santé (un syndrome éolien en 2009 a été pointé), et regrette le manque de recul à ce jour.

De plus, ce projet est localisé dans un paysage remarquable, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 2015.

D'autres membres, pour ce projet, défendent l'avancée des énergies renouvelables, l'évolution des technologies.

Après échange sur ce projet, le Conseil municipal à la majorité émet un avis défavorable sur le projet éolien de Pierre-Morains par 10 voix contre et 4 voix pour.

A la majorité (pour : 4 contre : 10 abstentions : 0)

Projet éolien Chaintrix-Bierges - réf : 2020_D0063

Le projet éolien actuel sur les communes de Chaintrix-Bierges et Vélye a reçu un arrêté préfectoral modificatif.

Une enquête publique avait eu lieu du 28 janvier au 27 février 2020 et le Conseil municipal de Bergères-les-Vertus avait délibéré afin de faire part de son avis sur le projet.

L'arrêté préfectoral modificatif récent a été communiqué au Conseil municipal et après échange sur ce projet, le Conseil municipal à la majorité confirme la délibération 2020_D0016 et émet un avis défavorable pour ce projet éolien par 10 voix contre et 4 pour.

A la majorité (pour : 4 contre : 10 abstentions : 0)

Bail de location à titre gracieux (loyer) - Association les Amis du Mont-Aimé - réf : 2020_D0064

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande qui émane de l'association "Les Amis du Mont-Aimé" concernant l'installation d'une ligne Internet dans le local qu'ils occupent "ancienne boutique de Marie", rue de Vertus.

Après échange, il en ressort qu'il serait préférable d'établir un bail de location à titre gracieux (loyer) afin que l'association puisse effectuer directement ses démarches en matière d'installation de ligne Internet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise Madame le Maire à faire établir un bail de location à titre gracieux (loyer) pour l'association "Les Amis du Mont-Aimé".

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Questions diverses :

- Madame le Maire rappelle le sujet des casemates sur le site du Mont-Aimé. Afin de sécuriser les lieux, il faudrait demander des devis auprès de métalliers / ferronniers afin de procéder à la pose d'une porte (celle-ci devrait être ajourée afin de veiller à la protection des chauves-souris qui y sont présentes).

- Il est abordé le sujet du bulletin municipal, un QCM sera transmis aux habitants car le Conseil souhaite y apporter des modifications. Un encart dans le prochain bulletin municipal est également précisé, il aurait pour objectif de rappeler les règles de bienséance de circulation dans les chemins de vignes.

- Un terrain à côté du Stade, par lequel des personnes seraient intéressées, ne ferait pas partie du schéma d'Assainissement.

- Décharge sauvage : un congélateur rempli a été découvert dans un chemin à la sortie de Bergères-les-Vertus en direction d'Etoges. Un message sera publié par Illiwap, rappelant amende et peine qui sont encourues.

- Le contrat d'Amandine Marcq, agent de propreté, a été renouvelé en CDD pour une durée d'1 an.

- Concernant le projet de station-service sur Bergères-les-Vertus, une rencontre a eu lieu avec Mr Richard Loza à sa demande. Il se dit très intéressé par ce projet et il souhaiterait porter le projet. Il souhaite cependant être appuyé au niveau de la voirie par la Commune.

- Le devis du géomètre concernant le projet du pressoir est toujours en attente

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'ancien Maire avait été contacté par les Amis de l'Orgue et son Président Monsieur REGNIER pour l'organisation d'un concert de printemps en l'Eglise Saint-Memmie, dans le cadre des concerts décentralisés.

Les Amis de l'Orgue souhaitant contribuer à la mise en valeur des derniers travaux effectués sur l'église, et en particulier les vitraux. La date retenue était le 15 mai 2020. En raison de la crise sanitaire passée, ce concert de printemps avait été annulé. Madame le Maire indique qu'il pourrait être reprogrammé à la mi-mai 2021.

- Au niveau du cimetière, des devis vont être demandés concernant l'enlèvement qui doit être fait de certaines pierres tombales présentes sur des concessions abandonnées.

- L'affaire Bocquet Catherine contre la Commune de Bergères-les-Vertus se poursuit, une requête devant le Tribunal administratif ayant été déposée.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 21/09/2020
Le Maire
Eva VAUTRELLE